

GRAND PRIX SENIOR DU GOLF DE MOLIETS

LES 28 et 29 juin 2025

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE : Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales amateurs. Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

I - CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Épreuve ouverte aux joueuses et joueurs français ou étrangers, et répondant aux exigences des règles du Statut Amateur, licenciés auprès de la Fédération Française de Golf, qui **doivent s'être acquittés du « droit de jeu fédéral » et avoir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf ou si le joueur (joueuse) a fourni un certificat en 2024, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié** avant le début de l'épreuve, faute de quoi la saisie du score sera bloquée sur RMS9, ou être licenciés d'une fédération étrangère reconnue. Les joueuses et joueurs doivent **avoir 50 ans ou plus la veille du 1er jour de l'épreuve**. Pour les joueurs étrangers non-licenciés en France, le certificat médical devra être fourni lors de l'inscription. Ainsi qu'une attestation d'index délivrée par une fédération reconnue.

II - FORME DE JEU :

Simple Stroke-Play. 36 trous / 18 trous par jour / Classement sur l'addition des 2 tours. La journée d'entraînement est prévue le **VENDREDI 27 JUIN 2025** sur réservation des départs au golf de Moliets : (05 58 48 54 65). Aucune réservation de partie de reconnaissance ne sera prise en compte avant la publication de la liste officielle des joueurs retenus : **le 18/06/2025**.

- 1 Série Messieurs : index jusqu'à 11.4. (105 joueurs max) : marques jaunes
- 1 Série Dames : index jusqu'à 15.4. (39 joueuses min) : marques rouges

Départs :

La publication des horaires de départs (par blocs selon vademécum) intervient au plus tôt 48 avant l'épreuve et au plus tard à midi la veille du 1^{er} tour.

Le champ des joueurs sera déterminé comme suit :

- 1/3 des joueurs maximum retenus par la place au Mérite National Amateur (Dames et Messieurs) à la date de clôture des inscriptions
- 1/3 des joueurs (+ les places non attribuées par le critère précédent) retenus par la place au Mérite National Seniors (Dames et Messieurs) à la date de clôture des inscriptions
- les places restantes sont attribuées par ordre d'index à la date limite d'inscription.

Si le club utilise des wild cards, elles seront limitées à 14.

Classement :

Le classement est un classement brut exclusivement et obligatoirement par sexe (pas de classement mixte).

Départage :

En cas d'égalité pour la première place pour chaque sexe à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés doivent partir en play-off en trou par trou en formule strokeplay, en mort subite sur les trous 10 et/ou 18 selon disponibilités du parcours.

N.B. : En cas d'impossibilité de terminer un play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif, à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement (exemple : déclarer des Co-vainqueurs).

III – ENGAGEMENTS :

La liste des joueurs sera publiée au plus tard le **18 Juin 2025** avant 17h00 soit 10 jours avant le début de l'épreuve. Le champ de joueurs pouvant être complété après cette date.

Inscription avant le **mardi 10 juin 2025** à minuit par mail en retournant le bulletin rempli à l'adresse suivante :

accueil@golfmoliets.com

Le règlement du droit d'engagement se faisant exclusivement par chèque à l'ordre du golf de Moliets.

Droit d'engagement (comprenant la journée d'entraînement) :

- Non-membres du golf : 90€
- Membres du golf : 45 €

Le bulletin d'inscription sera sur le site du golf : golfmoliets.com dans l'onglet compétition. *Pensez à sélectionner le mois d'Avril.*

Forfaits (Scratches)

Le joueur peut annuler sa participation au Grand Prix Seniors jusqu'à la date limite d'inscription fixée par Le club (le 10 Juin 2025 à minuit). Dans cette hypothèse les droits d'engagement sont remboursés.

IV - REMISE DES PRIX :

Série Messieurs : 3 premiers en brut / Série Dames : 3 premières Brut

V - COMITE DE L'EPREUVE :

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement, en particulier la forme de jeu, d'annuler tout ou partie de l'épreuve, de la faire jouer par un nombre de joueurs inférieurs à ceux prévus. Sa composition sera affichée sur le Tableau Officiel.

